

En 2021,
une bonne résolution :
s'abonner à Libération

2021

A découper et renvoyer sous enveloppe affranchie à : Libération Service
abonnements, 45 Avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex.
Offre réservée aux particuliers.

Je choisis ma formule :

AUTO121

Formule Week-end

Libéré sur tous vos écrans
+ le journal papier du week-end :
3 mois pour 14,90€
puis 14,90€/mois

Formule Intégrale

Libéré sur tous vos écrans
+ le journal papier tous les jours :
2 mois pour 29,90€
puis 29,90€/mois

Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____

E-mail _____ @ _____

(obligatoire pour profiter des services numériques et accéder à votre espace personnel sur liberation.fr)

Règlement par carte bancaire. Je ne m'engage sur aucune durée, je peux stopper mon service à tout moment.

Carte bancaire N° _____

Expire le _____
mois _____ année _____

Signature obligatoire :

(1) Cette offre est valable jusqu'au 28/02/21 en France métropolitaine. La livraison est assurée par un porteur avant 8h dans plus de 500 villes, les autres communes sont livrées par voie postale. Les informations requises sont nécessaires à Libération pour la mise en place et la gestion de l'abonnement. Elles pourront être cédées à des Partenaires commerciaux pour une finalité de prospection commerciale sauf si vous cochez la case ci-contre. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données que vous avez transmises en adressant un courrier à : Libération Service client - Données personnelles, 2 rue du Général Alain de Boissieu, 75 015 Paris. Pour en savoir plus sur les données personnelles, rendez-vous sur <http://bit.ly/LibCGV>

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr 01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilitée pour l'année 2020 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de préfet concerné dans les départements : 75 (5,50 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication de décembre 2019.

AVIS DIVERS

AVIS AU PUBLIC

Avis passé conformément à l'article L121-8 II du code de l'environnement

Contexte et objectifs du projet : La SAS NEMAU porte un projet de démolition du stade de football des Costières de Nîmes, la construction du stade olympique de football, d'un quartier attenant au futur stade, projet impliquant une mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, et la construction d'un stade provisoire. La Ville de Nîmes pourra assurer l'accueil de fêtes foraines et du marché hebdomadaire sur le terrain supportant le stade provisoire qui pourra à terme accueillir la Halle aux sports. La concertation organisée sur le fondement du code de l'environnement vaudra concertation au titre de l'article L103-2 du code de l'environnement.

Le projet global entend répondre aux principaux objectifs suivants :

- En termes de développement urbain et développement économique : assurer le développement du quartier dans lequel est implanté le stade des Costières, par la création d'un quartier mixte avec la création d'immeubles à usage de logements collectifs, de résidence Séniors, de commerce de proximité, de restaurants, d'hôtel, de bureaux, de cabinets médicaux ; assurer la création d'emplois ; assurer l'autonomie financière du Club Nîmes Olympique ;
- En termes d'écologie : rechercher une démarche environnementale de qualité permettant de reconstruire la ville sur elle-même en intégrant de la nature dans la ville ; favoriser le développement de la faune et de la flore dans un environnement urbanisé ; favoriser le développement durable (consommation d'énergie et approvisionnement en énergie, performances énergétiques des bâtiments...) ;
- En termes sportifs : la construction d'un stade olympique homologué et adapté au football moderne et la construction d'un stade provisoire permettant la continuité des rencontres du Club Nîmes Olympique.

Caractéristiques principales : le projet consiste essentiellement en :

- la démolition du stade des Costières, la construction d'un stade olympique (15000 places) et d'un quartier attenant sur 60000 mètres carrés (bureaux, locaux de services (polyclinique, logements étudiants, résidence hôtelières) et commerciaux (restaurants, commerces de proximité ou commerces liés au sport)) ;
- la construction d'un stade provisoire (10000 places) sur un terrain actuellement affecté à la Halle aux sports communale, de parkings pouvant accueillir les fêtes foraines et le marché hebdomadaire.

Le coût prévisionnel total du projet est estimé à 250 millions d'euros HT, dont 80 millions en privée et 23 millions d'euros pour la Halle aux sports.

Le territoire de référence est celui de Nîmes et la commune pouvant être impactée est également la commune de Nîmes.

Décision concernant la saisine de la commission nationale du débat public (CNDP) : le projet, d'un montant compris entre 150 et 300 millions d'euros, sera soumis à évaluation environnementale (article R. 122-2 du code de l'environnement). Conformément à l'article L121-8 II du code de l'environnement, la Ville de Nîmes et la SAS NEMAU ont décidé de rendre public le projet et d'organiser une concertation conjointe sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L121-15 et L121-15-1 du code de l'environnement, sans saisine de la CNDP.

Modalités de concertation envisagée au 1er semestre 2020 : la concertation d'une durée d'un mois se déroulera au premier semestre 2020. Les durée et dates précises seront affinées avec le garant.

Deux avis administratifs annonceront au mois de janvier la date de la concertation et celle du démarrage de la concertation et celle de sa clôture, avec le calendrier de son déroulement et le nom du garant. Ces avis seront affichés à l'Hôtel de Ville et feront l'objet d'une parution dans un journal diffusé dans le département du Gard.

Les dossiers concertation « code de l'urbanisme » et concertation « code de l'environnement » seront mis à la disposition du public à la Mairie de Nîmes, 1 place de l'Hôtel de Ville, 30000 Nîmes, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ils pourront également être consultés sur le site Internet de la Ville de Nîmes comme sur celui du projet (<http://stade-nemaus.fr>), qui dispose déjà de sa foire aux questions.

Un registre papier sera mis à disposition du public au stade des Costières (angle sud-ouest). Le public et les acteurs de remettre une contribution formalisée en ligne (formulaire). Après la période de concertation, un formulaire de questions en ligne et des réunions pourront être organisées à la demande des personnes intéressées.

Il est prévu une réunion publique au moins : compte tenu de la période de crise sanitaire, cette réunion pourra avoir une durée limitée mais fera l'objet d'une diffusion en ligne et en direct pour permettre à un large public de par-

ticiper grâce à des réponses qui pourront être apportées en direct à un panel de questions en plus de celles posées dans la salle. Le bilan de la concertation conjointe, établi par le garant, sera présenté pour approbation au Conseil municipal de la Ville de Nîmes et sera rendu public par sa mise à disposition à l'accueil du public, sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville, du porteur de projet et de la CNDP.

INSERTIONS DIVERSES

Madame GUIMIER Charlotte née le 03/05/1992 à 49500 CHOLET demeurant 83 rue Truffaut, 75017 PARIS agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GUIMIER-BONJOUR.

75 PARIS

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 18/01/2021 à GRENOBLE (38), il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

CLOUD SYNAPSE

Nom Commercial : CLOUD SYNAPSE
Siège social : 128 Rue de la Boétie, 75008 PARIS

Objet : La prestation de conseil en informatique

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 1 000 € divisé en 100 actions représentatives de numéraire, entièrement souscrites et libérées

Président : Monsieur Philippe GUEDEZ demeurant à 185 Cours Libération, 38100 GRENOBLE.

Décision d'actions : toutes cessions d'actions, sauf entre actionnaires, ne peuvent avoir lieu qu'avec l'agrément de la majorité des 3/4 des actionnaires présents ou représentés.

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées par lui-même ou un mandataire.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis, le Président.

Répertoire

repertoire-libe@teamedia.fr
01 87 39 80 20

COLLECTIONS

COLLECTIONNEUR
ACHETE
au meilleur prix
tous vos VINS,
CHAMPAGNES et
ALCOOLS même très
vieux et imbuvables.
Je me déplace. Contacter
Christophe,
email : CRIBALS@AOL.
COM
06 60 63 91 76

ANTIQUITÉS/BROCANTES

Achète
tableaux
anciens

XIX^e et Moderne
avant 1960

Tous sujets, école de Barbizon,
orientaliste, vue de Venise,
marine, chasse, peintures de
genre, peintres français &
étrangers (russe, grec,
américains...), ancien atelier
de peintre décédé, bronzes...

Estimation gratuite

EXPERT MEMBRE DE LA CECOA
V.MARILLIER@WANADOO.FR

06 07 03 23 16

La reproduction de
nos petites annonces
est interdite

**Vous voulez passer
une annonce dans**

Libération

**Vous avez accès à
internet ?**

**Découvrez notre site de prise
d'annonce en ligne**

<http://petites-annonces.liberation.fr>